

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 10/02/2022

DÉPARTEMENT
LOIR ET CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 10 février 2022

MAIRIE

CHISSAY EN TOURAINE

41051

L'an deux mil vingt-deux, le 10 février, le Conseil Municipal de la commune s'est assemblé à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PLASSAIS, Maire.

DATE DE LA CONVOCATION : 04/02/2022

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. PLASSAIS Philippe, M. PELLÉ Gilles, Mme DORNE Laurence, M. VERRIER Julien, M. PLAUT-AUBRY Richard, Mme GERBERON Claudette, M. BOYER Jean Hervé, M. VILLAIN Anthony, Mme RUZÉ Hélène, Mme ARNOU Véronique, M. RÉTIF Philippe, Mme GRESLÉ Marie-Thérèse, Mme GAULT Odile, M. GUIRAUD Daniel.

ÉTAIT ABSENT :

M. ARNOULT Lionel.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. PLASSAIS Philippe, maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

- Secrétaire de séance : M. PLAUT-AUBRY Richard.

Objet : Retrait du dossier n°4 : Achat de la parcelle C1389 d'une surface de 1579 m² pour un montant de 750 euros.

Monsieur le Maire demande à son Conseil Municipal dès l'ouverture de la séance de retirer de l'ordre du jour le dossier n° 4 : « Achat de la parcelle C1389 d'une surface de 1579 m² pour un montant de 750 euros. ».

L'achat de ce terrain étant prévu pour pouvoir passer le tout à l'égout, mais le propriétaire ne désirant plus vendre son terrain une convention sera signée entre les deux parties pour faire aboutir ce projet.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

1. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2021.

Monsieur le maire présente à l'assemblée le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 16 décembre 2021.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 1

Approuve le compte rendu du conseil municipal du 16 décembre 2021.

2. Autorisation de demande DETR et autres subventions dans le cadre du local associatif au stade.

Vu la délibération en date du 07 octobre 2021 autorisant l'étude de l'avant-projet de reconstruction du local associatif au stade.

Dans le cadre de cette étude, le Maire demande aux membres du conseil municipal de l'autoriser à faire les demandes pour les subventions suivantes : DETR, subvention par les fédérations sportives, subvention de la communauté de communes, de la région et du Pays Romorantinais.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Autorise le Maire à demander toutes subventions dont DETR concernant ce projet.

3. Achat de la parcelle D2179 d'une surface de 276 m² pour un montant de 4000 euros.

Vu l'accord de Madame HANIN FERREY,

Vu la surface de la parcelle de 276 m²,

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'acheter la parcelle citée en objet, située Rue du Château,

Le Maire propose la somme de **4000 euros** pour cette parcelle de **276 m²**. Les frais de notaire restants à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 12

Contre : 1

Abstention : 1

Autorise le Maire à entamer toutes les démarches pour l'achat de la parcelle D2179.

4. Achat de la parcelle C1389 d'une surface de 1579 m² pour un montant de 750 euros.

Sujet retiré en début de séance.

5. Choix d'un élu référent à la sécurité routière.

Vu le mail de la préfecture en date du 31 décembre 2021,

Vu la nécessité de nommer un élu à la sécurité routière,

Monsieur le maire demande un volontaire.

Le volontaire est : Jean-Hervé BOYER

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Accepte et valide la désignation de Jean-Hervé BOYER en tant que référent à la sécurité routière.

6. Établissement de la liste préparatoire des jurés d'assises 2023.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 01 février 2022,

Monsieur le maire souligne qu'il est nécessaire de choisir 3 jurés d'assises tirés au sort sur la liste électorale.

Le tirage au sort a désigné les personnes suivantes :

Choix 1 : Madame BERBESSOU Jacqueline

Choix 2 : Monsieur AUVRAY Thibault

Choix 3 : Monsieur GAULT Ryan

QUESTIONS DIVERSES :

➤ Le Maire informe que la société d'assurance AXA organisera une réunion d'information à destination des administrés de Chissay dans la salle du conseil, le 28 avril, pour proposer à ceux qui le désirent une mutuelle communale.

➤ Gilles Pellé rappelle qu'en 2022 deux élections seront à organiser :

- Élections présidentielles les 10 et 24 avril
- Élections législatives les 12 et 19 juin

Il y aura besoin d'un président du bureau de vote et de deux assesseurs pour assurer chaque vacation d'une durée de 2h30 se répartissant de 8h à 18h. Un tableau sera envoyé par mail avant chaque échéance pour s'inscrire en tant qu'assesseur.

➤ Philippe Plassais rappelle la tenue de la réunion publique le vendredi 11 février 2022 à 18h à la salle polyvalente de Chissay concernant la possibilité de modification de la circulation route des Coudrais.

➤ Julien Verrier rappelle le début des travaux pour l'interconnexion de l'eau entre Saint Georges sur Cher et Chissay courant mars. Suivront les travaux d'interconnexion entre Montrichard et Chissay.

➤ Julien signale que la boulangerie fermera pour congés du 22 février au 8 mars ; À partir de cette date la boulangerie n'ouvrira que le matin pour cause de non rentabilité, Julien demande à tous les conseillers de faire remonter les problèmes qui pourraient être liés à cette boulangerie pour faire remonter aux gérants.

- Philippe Rétif annonce qu'avec Jean-Hervé Boyer, ils se sont rendus à la petite cabane près de l'écluse pour voir quels travaux envisager pour la remettre en état. D'après eux, l'état de cette structure est jugé inquiétant et nécessite des travaux importants. Donc il sera vu avec le NEC propriétaire de cette bâtisse quelle suite à donner. En attendant, des mesures de protections vont être mises en place en urgence afin d'interdire son accès.
- Daniel Guiraud demande où en est le projet pour le salon des produits du terroir qui devait avoir lieu en juin 2022. Philippe lui répond qu'en raison du contexte sanitaire incertain, il a été jugé préférable de reporter cette manifestation en 2023.
- Daniel Guiraud demande également s'il est possible d'avoir le rapport d'activité du policier municipal, Mickaël, sous forme de présentation ou de rencontre lors d'un prochain conseil municipal. Il est demandé à ce que tous les conseillers puissent avoir le numéro de portable professionnel de Mickaël pour pouvoir le contacter rapidement en cas de problème.
- Daniel Guiraud demande également où en est le projet de la barge sur le Cher et quel coût à prévoir pour la commune de Chissay. Philippe lui répond que les poteaux pour recevoir la ligne de main courante ont été scellés, la barge devrait être opérationnelle au printemps ; Il en coûtera environ 8000 € à la commune.
- Daniel Guiraud souhaite également s'inscrire auprès de de l'AMF pour deux formations : « Démocratie participative » et « Redynamisation des centres-bourgs.
- Jean-Hervé Boyer demande où en est le projet de barrière anti-intrusion au niveau du stade. Philippe répond qu'un devis pour l'achat de grosses pierres a été demandé, mais ne nous est jamais parvenu, il c=va donc falloir trouver une autre solution.
- Odile Gault souligne que suite au curage des fossés à la Chauvinière plusieurs entrées menant à des parcelles ont été supprimées ou pas remise en place. Julien s'en occupe.
- Odile Gault demande quand sera la prochaine réunion « Commission finance ». Laurence Dorne a prévu cette réunion le 2 mars à 18h30. Le vote du budget devant avoir lieu avant le 15 avril.
- Claudie Gerberon pose la question du devenir du tabac. Philippe souligne qu'il suit le dossier avec attention en lien étroit avec la gérante.

Fin de la réunion.

Pour le Maire,
Philippe Rétif


